

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025

DELIBERATION N° 2 : Compte rendu de l'usage de délégation de signature au président

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 24 mars 2025

Etaient présents : 13 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Patrice CESBRON, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT.

- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - présent

Etaient excusés : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, M. Jean-François MOREAU, M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Armelle CASSIN, Mme Sarah KLINGLER, M. Fabrice MICHELET, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation consentie par l'assemblée délibérante :

➤ **Prestation d'audit WIFI pour le CDG**

Après négociation, la proposition de ADACIS sise à Bayas 33230 a été retenue, pour la réalisation d'une prestation d'audit de configuration et de test intrusion du système Wifi installé au siège du CDG pour un montant de 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC.

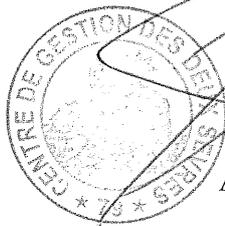
Cette dépense est affectée en fonctionnement au chapitre 011, les crédits seront inscrits sur le BP 2025.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Conseil d'administration, PREND ACTE des décisions prises par le Président.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : **3 AVR. 2025**

Accusé réception le : **3 AVR. 2025**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **4 AVR. 2025**

Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : **4 AVR. 2025**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE